
Le 19 novembre 2019

PÉRIODE DE POINTE

À la réunion de consultation nationale du 11 octobre dernier, Postes Canada a présenté son plan d'exploitation et d'effectifs visant l'unité urbaine pour la période de pointe de 2019.

Postes Canada a indiqué qu'elle s'attend à une hausse de 31 % du volume de colis et paquets durant la période de pointe de 2019 par rapport à la période de pointe de 2017. Pour faire face à cette hausse, Postes Canada a indiqué qu'elle compte embaucher 1 894 employées et employés temporaires au sein du groupe 1, et 1 874 au sein du groupe 2. Le recours aux employées et aux employés temporaires doit se faire en respectant la convention collective.

Postes Canada a aussi indiqué qu'elle s'attend à livrer davantage de colis le dimanche que par les années passées. Elle a avisé le STTP que les livraisons le dimanche commenceront le 17 novembre, mais qu'il se pourrait qu'elles commencent plus tôt selon les besoins au palier local.

GROUPE 1 PÉRIODE DE POINTE

- Postes Canada compte maximiser à 30 heures par semaine les horaires des employées et employés à temps partiel. Elle leur offrira, sur une base volontaire, de travailler jusqu'à 40 heures par semaine, selon les besoins au palier local.
- Le recours aux heures additionnelles, aux heures supplémentaires, et aux employées et employés temporaires sera déterminé au palier local conformément aux dispositions de la convention collective.
- Il se pourrait que Postes Canada mette en place des quarts additionnels la fin de semaine pour traiter le volume accru de colis.
- Dans la mesure du possible, la sollicitation des heures supplémentaires aura lieu à l'avance.
- Postes Canada a indiqué qu'elle a l'intention de déplacer le congé de roulement des employées et employés du 3^e quart au 24 et au 31 décembre 2019. Cette question sera traitée dans le cadre de consultations au palier local.
- A cause du manque d'espace, Postes Canada pourrait avoir recours à des locaux autres que les installations postales actuelles. Des consultations au palier local devraient avoir lieu au sujet des effectifs qui seront affectés à travailler dans ces locaux.
- Postes Canada mettra sur pied des points de vente provisoires qui seront dotés par des membres du STTP.
- Postes Canada nous a avisés que dans certains points de vente, elle pourrait prolonger les heures de travail hebdomadaires et créer un quart de fin de semaine, selon les besoins au palier local. Cette décision sera prise par Postes Canada au palier local.
- Les heures d'ouverture des unités de vérification du courrier reçu seront prolongées à certains endroits aux pays.

GROUPE 2 PÉRIODE DE POINTE

- Postes Canada nous a assuré de son intention de combler tous les itinéraires à tous les jours.
- Postes Canada compte maximiser les affectations de longue durée, comme le permet la clause 17.06.

- Postes Canada limitera le ratio de jour férié reporté désigné pendant un congé annuel à 25 % tel que prévu à l'annexe « Y ».
- Les factrices et facteurs adjoints pourraient se voir offrir des heures supplémentaires avant le début de leur quart de travail ou une prolongation de leurs heures de travail.
- Il reviendra aux directions locales (Opérations) de déterminer le nombre d'employées et employés requis pour la livraison la fin de semaine. La sollicitation des heures supplémentaires se fera à l'avance, et ces heures seront offertes en fonction des listes d'égalité des chances.
- Les itinéraires des fins de semaine seront mis au choix par ancienneté, le matin même.
- Dans le cas où le nombre d'employées ou d'employés permanent qui se portent volontaire est insuffisant, il se pourrait que des employées et employés temporaires soient sollicités pour effectuer du travail de livraison la fin de semaine.
- Selon les besoins, la société pourrait augmenter le nombre de navettes qui se rendent aux postes de factrices et facteurs.

FFRS PÉRIODE DE POINTE

Le 28 octobre dernier, Postes Canada a présenté son plan pour la période de pointe visant l'unité des FFRS.

❖ DURANT LA SEMAINE

Dans les cas de surcharge de travail ou d'itinéraires sans titulaire, Postes Canada propose de fractionner les itinéraires. Si la partie livraison est fractionnée, le travail effectué sera inscrit dans un calculateur d'itinéraire et payé au taux approprié de l'annexe « A ». Cette méthode s'appliquera au courrier de quartier et aux envois à remettre en mains propres. Autant le titulaire de l'itinéraire que l'autre personne qui effectuera le travail seront payés.

❖ DURANT LA FIN DE SEMAINE

Postes Canada a indiqué que les taux des heures supplémentaires ne s'appliqueront pas à la livraison des colis la fin de semaine. Le travail sera offert dans l'ordre suivant :

1. Titulaires d'itinéraire;
2. Employées et employés de relève permanents (ERP);
3. Employées et employés de relève sur appel (ERSA);
4. Autres titulaires d'itinéraire dans l'installation;
5. Entrepreneurs;
6. FFRS d'autres installations.

Le travail sera offert sur une base volontaire. Le travail sera offert selon le principe d'égalité des chances.

Le travail de livraison la fin de semaine sera rémunéré comme suit :

- 52 cents le kilomètre pour l'indemnité de véhicule;
- 1,22 \$ pour la livraison d'envois à remettre en mains propres;
- 1,33 \$ le kilomètre pour le temps de conduite.

Postes Canada a indiqué qu'elle ne permettrait pas l'inscription des envois à remettre en mains propres sur les feuilles de contrôle. Le Syndicat n'est pas d'accord avec cette décision. Il examine les options qui s'offrent à lui.

Solidarité,

Rona Eckert
Permanente syndicale nationale, consultations

Nicolas Presne
Permanent syndical national, effectifs